

LE GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT 2018-2022

« Le Grand Plan d'Investissement est une composante essentielle de la transformation du pays que nous voulons mener. Le Gouvernement s'engage dans un plan d'investissement public résolument ambitieux afin d'assurer une croissance durable et inclusive pour accompagner les réformes qui libéreront les initiatives. »
Edouard Philippe

« Parce qu'il s'agit de changer de trajectoire, parce que cela requiert de la continuité, l'investissement est l'une des clefs de la réponse. »
Jean Pisani Ferry

Contact

Service de presse
de Matignon
57, rue de Varenne
75007 Paris - France
Tel: +33 (0)1 42 75 50 78/79

Septembre 2017

Les Chiffres clés

Un objectif transversal : amplifier les investissements publics, pour une action publique plus transformante, plus concrète et projetée sur les priorités d'avenir.

57 milliards d'euros d'investissement sur la durée du quinquennat

4 priorités :

- ▶ accélérer la **transition écologique : 20 milliards d'euros**
- ▶ édifier une **société de compétences : 15 milliards d'euros**
- ▶ ancrer la **compétitivité sur l'innovation : 13 milliards d'euros**
- ▶ **construire l'État de l'âge numérique : 9 milliards d'euros**

Pourquoi faire un plan d'investissement ?

Quatre défis considérables :

- ▶ Prendre le virage de la neutralité carbone
- ▶ Améliorer l'accès à l'emploi
- ▶ Dynamiser notre compétitivité par l'innovation
- ▶ Inventer l'État de l'âge numérique

Le gouvernement conduit des réformes structurelles pour répondre à ces défis. Accompagner ces réformes d'investissements, c'est assurer leur efficacité.

Aucune réforme ne peut par elle-même conférer à un demandeur d'emploi les compétences qui lui manquent pour trouver du travail, permettre à un ménage modeste d'isoler son logement pour réduire sa consommation énergétique, ou accélérer le virage numérique de l'hôpital public. Ces transformations ne s'opéreront que si des ressources leur sont consacrées.

L'État investit depuis longtemps, mais trop souvent de façon diffuse et éparse. Un grand plan permet d'avoir une approche globale, lisible et permet de transformer la fonction d'investisseur de l'État.

- ▶ Les investissements réalisés dans le cadre du grand plan ont été sélectionnés sur des critères rigoureux pour atteindre des objectifs explicites de transformation.
- ▶ Ces investissements seront mis en place, suivis et évalués afin de connaître leur impact réel et de pouvoir les amplifier ou les faire diminuer selon leur utilité. L'argent des Français sera mieux employé.

Le Grand Plan d'Investissement repose sur :

- ▶ des financements qui n'ont pas d'effet sur le déficit public, comme des prêts, des fonds propres ou des fonds de garantie (11 milliards d'euros), notamment grâce à une mobilisation exceptionnelle de la Caisse des dépôts ;
- ▶ sur une activation ou une réorientation d'investissements existants, afin qu'ils servent au mieux les priorités du Grand Plan d'Investissement (12 milliards d'euros) ;
- ▶ sur des nouvelles mesures budgétaires pour financer les priorités du plan (24 milliards).

Le Grand Plan d'Investissement financera en outre le PIA 3¹, dont les priorités étaient définies mais qui n'avait pas été doté en crédits, pour un total de 10 milliards d'euros.

1 - Le troisième volet du Programme d'investissements d'avenir.

Où investirons-nous ?

1^{ère} priorité : la transition écologique

Les bâtiments sont responsables de 20 % des émissions de gaz à effet de serre. Le Grand Plan d'Investissement lancera un **grand chantier de rénovation thermique des bâtiments. 9 milliards d'euros seront mobilisés pour améliorer l'efficacité énergétique des logements des ménages modestes et des bâtiments publics.** Le nombre de passoires thermiques occupés par des ménages modestes propriétaires ou locataire du parc social sera divisé par deux. Le quart des bâtiments de l'État sera mis aux normes environnementales.

Exemple d'action : Aider les propriétaires modestes à rénover leur logement

Le programme « habiter mieux » de l'agence nationale de l'habitat (ANAH) sera renforcé (+ 1,2 milliards d'euros). Ce dispositif a déjà permis de rénover 191 000 logements. L'aide apportée par l'agence représente 10 191 € en moyenne pour un coût moyen de rénovation de 18 720 €. Des dispositifs complémentaires permettent de réduire le reste à charge. Au total, le programme « habiter mieux » permettra de financer la **rénovation de 75 000 logements par an**, soit 375 000 logements sur la durée du quinquennat. Les demandes d'aides seront entièrement dématérialisées d'ici fin 2018 afin de faciliter l'accès à ce dispositif.

Exemple d'action : Une mobilisation exceptionnelle de la Caisse des dépôts et des outils de financement innovants

Des enveloppes spéciales de prêts seront mises en place pour le secteur du logement social et pour les collectivités territoriales. La Caisse des dépôts pourra assurer le cofinancement des sociétés de projet réalisant des travaux de rénovation énergétique pour les collectivités (par exemple de lycées) et se rémunérera sur les économies d'énergie réalisées.

Les transports sont responsables du tiers des émissions de gaz à effet de serre ou de particules fines. Le Grand Plan d'Investissement financera le grand chantier de rénovation des réseaux routiers et ferroviaires, il soutiendra le développement des transports de proximité et aidera les ménages modestes propriétaires d'une voiture polluante à acheter une voiture plus propre. **4 milliards d'euros seront ainsi investis pour améliorer la mobilité des Français au quotidien.**

Exemple d'action : Mettre en place une prime à la conversion automobile pour changer de véhicule

Le parc automobile français est âgé. Les véhicules les plus anciens, dont les moteurs sont moins performants et qui ne sont pas équipés de dispositifs efficaces de réduction des émissions de particules, sont particulièrement polluants. C'est notamment le cas des 3 millions de véhicules essence datant d'avant 1997 et des 7 millions de véhicules diesel datant d'avant 2006. Au total, ce sont 10 millions de véhicules dont il faut accélérer la mise au rebut. Le renouvellement de ce parc automobile sera un levier essentiel pour améliorer la qualité de l'air et pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il contribuera aussi à la sécurité routière. Afin d'aider les ménages propriétaires de ce type de véhicule à acheter un véhicule moins polluant, **le Grand Plan d'Investissement financera une prime à la transition.** Elle permettra de remplacer un véhicule essence d'avant 1997 ou diesel d'avant 2001 (2006 pour les ménages non imposables) par des véhicules plus propres, crit'air 1 ou 2 émettant moins de 130 g de CO₂, ou un scooter électrique. La prime de base de 1 000 € sera doublée pour les ménages non imposables. Cette prime à la transition permettra d'élargir de manière importante le champ d'application de la prime actuellement en vigueur qui, parce qu'elle finance exclusivement l'achat de véhicules électriques et hybrides neufs, est inaccessible à la plupart des ménages. L'objectif est de **permettre la transition de près de 100 000 véhicules par an.**

Le Grand Plan d'Investissement financera la hausse de 70 % de notre capacité de production d'énergies renouvelable. Il soutiendra la recherche et l'innovation pour lutter contre le changement climatique et accélérer notre transition écologique, comme par exemple les projets de villes durables et intelligentes, ou le développement de nouvelles sources d'énergie. Il financera par ailleurs des initiatives pour faire changer les comportements des individus et des entreprises. **7 milliards seront ainsi investis pour inventer les modèles de demain.**

2^e priorité : Compétences et emploi

La France connaît un chômage de masse, qui touche avant tout les moins qualifiés. Le taux de chômage des Français sans diplôme est ainsi de 18 %, contre 6 % pour les Français ayant un diplôme bac + 2 et équivalent. **Pour apporter une réponse concrète au chômage des moins qualifiés, le Grand Plan d'Investissement formera 2 millions de personnes peu qualifiées et les accompagnera vers l'emploi.**

Exemple d'action : Investir massivement dans les compétences des Français

Le Grand Plan d'Investissement financera la formation de 1 million de personnes au chômage de plus de 25 ans (initiative 11), avec des formations longues, qualifiantes, à l'écoute des besoins des personnes et des recruteurs, et de 1 million de jeunes décrocheurs (initiative 12).

Notre système éducatif est performant pour un petit nombre d'élèves, mais les inégalités se creusent à l'école, le déterminisme social a augmenté et l'insertion professionnelle des jeunes les moins qualifiés est en panne. Avec un taux d'échec de 60 % en licence, le premier cycle connaît de profonds dysfonctionnements. Pour améliorer la situation, **le Grand Plan d'Investissement financera des expérimentations dans l'éducation nationale et accompagnera les transformations du premier cycle universitaire**, afin d'améliorer la formation initiale des jeunes, leur orientation au lycée comme à l'université et leur insertion professionnelle.

Exemple d'action : Promouvoir les expérimentations en faveur de la formation des maîtres et des professeurs

Le Grand Plan d'Investissement sera mobilisé pour financer des expérimentations innovantes en faveur de la formation des maîtres et des professeurs, sur une logique d'appel à projet, propice à promouvoir l'excellence et à faire émerger de nouvelles solutions. La formation des professeurs est un des déterminants fondamentaux de la réussite des élèves, notamment de ceux les plus en difficulté. L'enjeu est d'autant plus grand que l'enseignement est appelé à être profondément transformé par les développements du numérique. Il importe donc que les institutions universitaires où se forment les enseignants de demain deviennent, dans leurs domaines, des pôles de recherche sur des pratiques pédagogiques nouvelles. Dans cet esprit, une série d'écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) seront sélectionnées par appel à projet sur le quinquennat pour inventer de nouveaux modèles. La sélection portera sur les projets de recherche, d'innovation pédagogique et de partenariats internationaux portés par ces établissements. Les ESPE lauréates bénéficieront d'une dotation leur permettant de mettre en œuvre ces projets. Cette initiative bénéficiera d'une enveloppe initiale de 35 millions d'euros. L'impact de cette initiative sera évalué grâce à des indicateurs dédiés, permettant d'en tirer les conclusions nécessaires pour déployer des réformes de plus grande envergure.

3^e priorité : Innovation et compétitivité

La France est au 6^e rang des puissances scientifiques mondiales. Cependant, dans un contexte de concurrence internationale très forte, notre modèle doit être perpétuellement amélioré, afin de continuer à susciter des vocations, de former des chercheurs talentueux, d'attirer des chercheurs du monde entier et de faire rayonner la France sur la scène scientifique. Il s'agit en priorité de **consolider l'émergence de grandes universités intégrées de rang mondial**, dynamisant l'ensemble du système d'enseignement supérieur et de recherche. 3,5 milliards d'euros seront investis pour soutenir l'excellence scientifique française.

Le Grand Plan d'Investissement soutiendra l'innovation dans les entreprises, au cœur de la compétitivité française. Le Grand Plan d'Investissement consolidera le lien entre la recherche publique et la recherche privée, il encouragera la prise de risque dans les secteurs de demain, comme l'intelligence artificielle, l'exploitation des mégadonnées, les nanotechnologies ou la cybersécurité, il accompagnera la transformation de secteurs en mutation. 4,6 milliards d'euros seront investis pour améliorer notre compétitivité.

Exemple d'action : Soutenir les jeunes entreprises en croissance les plus innovantes, qui peinent à trouver suffisamment de financement en France

Des **concours d'innovation** seront ainsi lancés pour sélectionner plusieurs centaines de PME ou start ups dans des domaines stratégiques. Ces concours cibleront des projets avec une vision claire des marchés cibles et sur lesquels le porteur de projet démontre sa capacité à devenir un acteur majeur. L'innovation sera entendue au sens large et pourra concerner une technologie, un design, un nouvel usage, une nouvelle expérience utilisateur, ou encore un nouveau modèle économique. L'État investira en fonds propres dans ces entreprises, ce qui leur permettra de croître plus rapidement, et permet d'espérer un retour sur investissement à terme. Par le passé, l'État a ainsi permis le développement de la société Wandercraft, lauréat d'un concours d'innovation. Cette entreprise, fondée en 2012, met en œuvre la robotique la plus avancée pour redonner la capacité de marcher aux utilisateurs de fauteuils roulants. Elle est la première entreprise au monde à maîtriser les technologies des exosquelettes autonomes, capables d'imiter la marche humaine. Ces percées, qui vont changer la vie de millions de gens, ont été menées à Paris par l'une des meilleures équipes de robotique de marche au monde.

L'agriculture, la pêche, l'agroalimentaire, le secteur forêt-bois sont des secteurs essentiels. Garants de notre sécurité alimentaire, pourvoyeurs d'activité et d'emplois dans les territoires ruraux, ces secteurs contribuent positivement à la balance commerciale et au rayonnement de la France dans le monde. Ces enjeux sont et seront discutés dans le cadre des États généraux de l'alimentation. 5 milliards d'euros pourraient être investis pour accélérer l'adaptation des outils et le changement des pratiques, pour mieux intégrer la réponse aux défis climatique, pour renforcer la compétitivité des différentes filières, pour soutenir la recherche et l'innovation.

4^e priorité : Construire l'État de l'âge numérique

L'action publique doit se transformer pour intégrer les nouvelles technologies aux services publics et pour maîtriser durablement les dépenses publiques. Le Grand Plan d'Investissement mobilisera 4,4 milliards d'euros rendre l'État plus agile et améliorer la qualité et l'accessibilité des services publics, notamment en accélérant leur transformation numérique, et pour accompagner durablement la baisse des dépenses publiques. Le Grand Plan d'Investissement aura pour objectif 100 % des services publics dématérialisés (hors délivrance des titres d'identité) et il permettra par ailleurs d'investir pour réduire durablement la dépense publique d'ici 2022.

Exemple d'action : Mettre en place un fonds pour la transformation de l'action publique

Il sera doté de 700 millions d'euros (initiative 20), pour financer des projets qui généreront des économies durables (1 euro investi pour 1 euro économisé à horizon de 3 ans). Des appels à projets seront lancés pour susciter des projets innovants, par exemple la généralisation de l'e-paiement pour tous les services au public (cantines scolaires, musées), des nouveaux outils de ciblage pour les contrôles de l'administration, mieux priorisés en fonction des enjeux, ou pour mieux coordonner les différents contrôles intervenant sur les entreprises. Ce fonds servira aussi à numériser les services publics (initiative 21).

Notre système de santé et de sécurité sociale doit aussi se transformer pour intégrer les nouvelles technologies, répondre aux enjeux du territoire et trouver un équilibre financier. Le Grand Plan d'Investissement mobilisera 4,9 milliards d'euros pour accélérer la numérisation du système de santé et de cohésion sociale, pour développer les maisons de santé dans les territoires en manque de médecins, pour moderniser les équipements hospitaliers et pour soutenir la recherche médicale.

Exemple d'action : Numériser les hôpitaux et leur environnement

Il s'agit d'accélérer la transformation numérique des établissements de santé pour rapprocher les hôpitaux de leurs patients. Les patients bénéficieront ainsi de services numériques comme la prise de rendez-vous et le paiement en ligne, de services en ligne de préadmission ou d'information sur l'hospitalisation de leurs proches, l'utilisation d'un dossier médical personnel universel etc. L'ambition est également d'accélérer les liens entre l'hôpital et les professionnels de santé de ville : les services proposés faciliteront le partage d'informations sur leurs patients hospitalisés. Enfin, l'objectif est d'assurer l'harmonisation numérique des hôpitaux sur un même territoire, pour que le patient vive avec plus de facilité le passage d'un établissement à l'autre, par exemple, et bénéficie du même niveau de services. Un programme doté de 420 millions d'euros prendra la suite du programme Hôpital numérique pour mettre en œuvre ces nouvelles ambitions ;

Exemple d'action : Accompagner le déploiement de la télémédecine

50 millions d'euros seront destinés à généraliser la télémédecine, afin de renforcer la présence médicale dans les territoires, notamment dans les territoires ruraux et dans les territoires ultramarins, où l'organisation de téléconsultations permettra de faciliter l'accès aux soins. Le Grand Plan d'Investissement soutiendra l'investissement dans les équipements numériques nécessaires, par exemple pour des consultations à distance ou des possibilités de paiement et de lecture de carte Vitale à distance.

Comment investissons-nous ?

Responsabilisation

Les ministères seront en première ligne pour assurer la cohérence entre les investissements et les réformes qu'ils portent. Les crédits seront inscrits sur leur budget et seront sanctuarisés. Cela leur permettra de bien articuler les réformes structurelles qu'ils conduisent avec les investissements nécessaires pour la réussite de ces réformes. Par exemple le ministère du travail déploiera ensemble le plan d'investissement dans les compétences, basé sur un effort de formation inédit pour les chômeurs peu qualifiés et les jeunes décrocheurs, et la réforme du marché du travail et de la formation professionnelle. Les deux se soutiendront, au bénéfice de tous.

Évaluation

Les investissements seront évalués et un suivi de la cohérence du plan sera organisé auprès du Premier ministre. Une sélection rigoureuse assurera que ces investissements répondent aux critères du Grand Plan d'Investissement et sont utiles pour les Français. Une méthodologie définie en amont permettra d'évaluer les projets au cours du temps.

Réallocations

Un suivi attentif permettra de faire le point régulièrement sur l'efficacité des investissements. Si l'impact socio-économique des investissements est élevé, ils seront renforcés. S'il est faible, les investissements seront diminués au profit d'autres investissements du Grand Plan.

Cela vise à s'assurer que les investissements publics soient avisés, suivis et évalués, pour une meilleure efficacité de l'action publique et une meilleure maîtrise des dépenses publiques.

Synthèse des investissements

4^e axe : Construire l'État de l'âge numérique

9 Md€

Investir aujourd'hui dans l'action publique pour dépenser moins demain
4 Md€

Agriculture
5 Md€

Enseignement supérieur et innovation
8 Md€

3^e axe : Ancrer la compétitivité sur l'innovation

13 Md€

Appuyer le virage numérique de notre système de santé
5 Md€

Amplifier l'effort de rénovation thermique des bâtiments
9 Md€

1^{er} axe : Accélérer la transition écologique

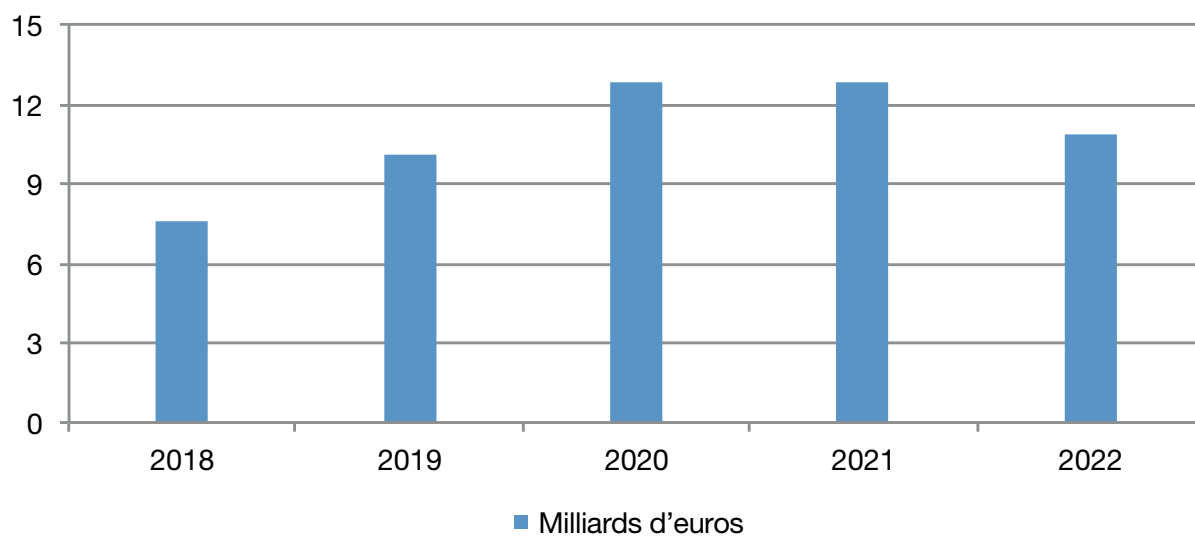
20 Md€

Déployer un système de transport durable
4 Md€

Développer les énergies renouvelables et l'innovation environnementale
7 Md€

2^e axe : Édifier une société de compétences

15 Md€

Répartition indicative des actions du GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT, 2018 2022

LE GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT 2018-2022

DOSSIER DE PRESSE